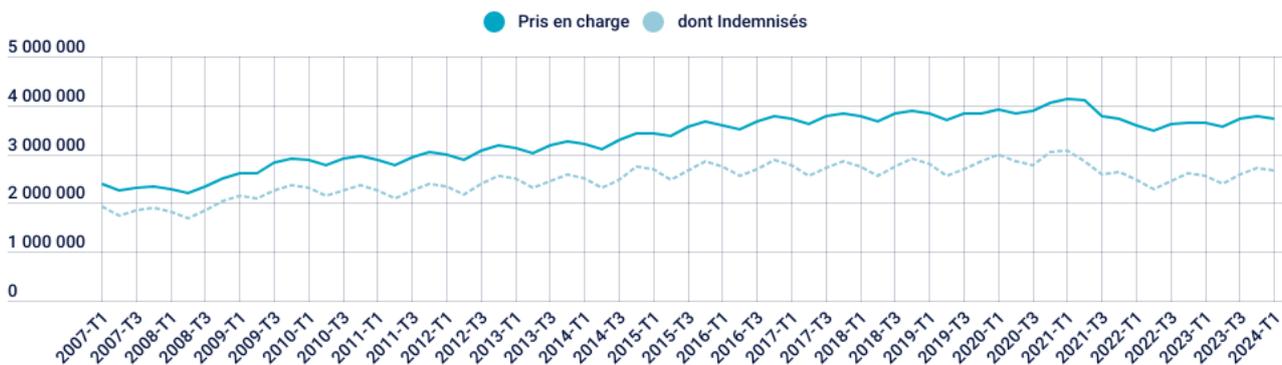


407 000 NOUVELLES OUVERTURES DE DROIT AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

Chaque trimestre, l'Unédic publie les indicateurs clés de l'Assurance chômage. A la fin du 1^{er} trimestre 2024, le nombre d'allocataires indemnisés augmente de 4 % par rapport à la même période en 2023.

Allocataires de l'Assurance chômage. Au 1^{er} trimestre 2024, 2,7 millions de personnes étaient indemnisées par l'Assurance chômage, sur un total de 3,7 millions de personnes prises en charge. Cela représente une hausse de 4 % par rapport au 1^{er} trimestre 2023. Cette augmentation du nombre d'allocataires indemnisés intervient dans un contexte de dégradation du marché du travail.

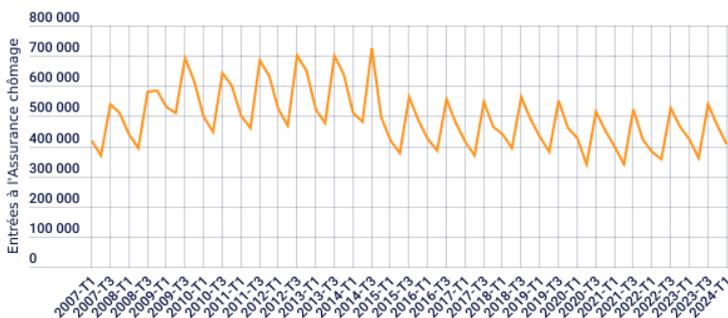
Au 1^{er} trimestre 2024, 2,7 millions d'allocataires indemnisés



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Allocataires en ARE, AREF, ASP, ATI

Inscrits à France Travail (ex Pôle emploi). Au 1^{er} trimestre 2024, 6,2 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail (stable sur un an), dont 3,1 millions en catégorie A (stable sur un an), catégorie qui regroupe les personnes tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois. L'appartenance à cette catégorie n'implique pas nécessairement une indemnisation par l'Assurance chômage.

Au 1^{er} trimestre 2024, 407 000 nouvelles ouvertures de droit à l'Assurance chômage



Source : Fichier national des allocataires
Champ : Entrées à l'Assurance chômage (ouvertures de droit initiales)

Entrées à l'Assurance chômage. Au 1^{er} trimestre 2024, 407 000 personnes qui ont perdu leur emploi ont ouvert ensuite un droit à l'Assurance chômage (-3 % sur un an).

La réforme de l'Assurance chômage entrée pleinement en vigueur en 2021 avait affecté à la baisse le nombre d'entrées, en particulier pour les jeunes et les personnes ayant perdu un contrat court (CDD ou intérim). La réforme de 2023, qui module la durée d'indemnisation selon la conjoncture, n'a pas d'effet sur le nombre ou le profil des entrants¹.

¹ « Suivi et effets de la réglementation d'assurance chômage en 2023 », Unédic, février 2024

Part des allocataires qui travaillent. A la fin du 1^{er} trimestre 2024, 50 % des allocataires pris en charge travaillent une partie du mois tout en étant inscrits à France Travail. Ces dernières années, la part d'allocataires qui travaillent s'est stabilisée à un niveau plus élevé qu'avant la pandémie de Covid-19.

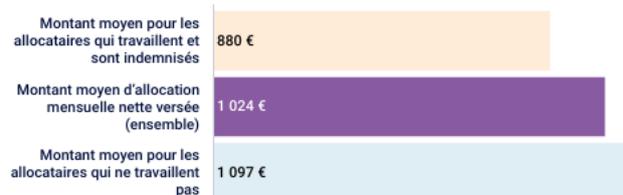
Montant de l'allocation. Le montant moyen de l'allocation mensuelle nette reçue est de 1 024 € au 1^{er} trimestre 2024. Les allocataires qui travaillent et cumulent leur revenu avec une allocation (dans la limite de leur salaire perdu) touchent en moyenne 880 € d'allocation et les allocataires qui ne travaillent pas du tout dans le mois perçoivent en moyenne 1 097 €.

La moitié des allocataires de l'Assurance chômage travaillent



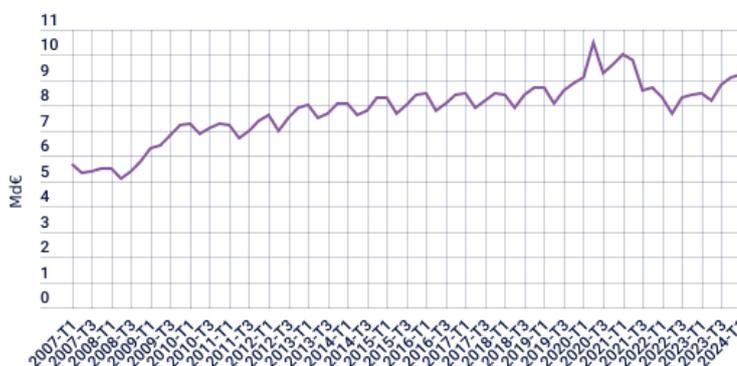
Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires ayant un droit ouvert au titre de l'ARE, l'AREF, l'ASP, l'ATI, l'AREP ou une allocation antérieure

Le montant de l'allocation mensuelle moyenne nette est de 1 024 €



Dépenses d'indemnisation. Au 1^{er} trimestre 2024, les dépenses trimestrielles d'indemnisation s'élèvent à 9,2 Md€, en hausse de 9 % par rapport au même trimestre l'année précédente. Deux éléments expliquent cette augmentation : l'accroissement du nombre d'allocataires et les revalorisations des allocations d'assurance chômage décidées par le Conseil d'administration de l'Unédic en avril et juillet 2023.

Au 1^{er} trimestre 2024, 9,2 Md€ de dépenses d'indemnisation



Source : Fichier national des allocataires
 Champ : Allocataires de l'Assurance chômage (ARE, AREF, ASP, ATI, ARCE, ADR et allocations équivalentes), y compris intermittents du spectacle

L'ESSOR DE L'APPRENTISSAGE A UN IMPACT SUR LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

Le fort développement de l'apprentissage depuis 2018 a conduit à une augmentation des ouvertures de droit à l'Assurance chômage de la part des sortants d'apprentissage. **En 2023, 165 000 sortants d'apprentissage ont ouvert un droit à l'Assurance chômage**, alors qu'ils n'étaient que 70 000 en 2019. Les dépenses d'indemnisation associées aux sortants d'apprentissage ont été quasiment multipliées par 2,5 depuis 2019, pour atteindre 770 M€ en 2023.

Pour en savoir plus : [Apprentissage et Assurance chômage : éléments de suivi](#)